

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/13/2026

Rabat, le 4 août 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à l'entrée en vigueur, en date du 13 juillet 2026, du pacte d'actionnaires conclu entre la CIMR et Ayrad Group Limited (à travers OSEAD Maroc Mining), la CIMR a déclaré avoir franchi à la hausse, les seuils de 20%, 33,33% et 50% des droits de vote de la société Compagnie Minière de Touissit (CMT).

Suite à cette action de concert, la CIMR, Ayrad Group Limited, OSEAD Fund et OSEAD Maroc Mining déclarent détenir 900 826 droits de vote de CMT, soit 53,58% des droits de vote de cette dernière.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+dΘ+E+ +oC4OoΘz+ I %XoAo% I %XoAo%
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

dfsp@ammc.ma



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)